

PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL du
17 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juillet à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Isabelle RICHEUX, Caroline HAYCOX, Frédéric PÉRON, Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE, Pascal L'HERMITTE (arrivé pendant la présentation du point 2c), Brigitte PETITPAS, Virginie HENNOTE, Anne THIBAUT (arrivée au point 3a), Cédric GORIN (départ au point 3b)

Absents excusés : Denis GOUPIL, Marie MALLET, Céline BUCAILLE

Pouvoir : Denis GOUPIL à Brigitte PETITPAS

Secrétaire de séance : Isabelle RICHEUX

Nombre de conseillers : en exercice : 14 présents : 11 votants : 12

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Mme le Maire soumet, à l'approbation du conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 16 juin 2025.

Décision :

N'ayant pas de remarque particulière, l'assemblée délibérante valide le procès-verbal de la séance du 17 juin 2025.

➤ 1 : PERSONNEL

- Pas de dossier en cours

➤ 2 : FINANCES

a) Subventions communales

Rapporteur : Sandrine JUHEL

À la suite de la commission « Finances » réunie le 1^{er} juillet 2025, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes :

Nom association		Montant 2023	Montant 2024	Demande 2025	Proposition 2025
France Adot		30.00 €	30.00€	X	30.00€
Amis et meneurs des Aubriais				X	170.00€
Cardio Fight					170.00€
Comice agricole		0.00 €	-	X	250.00€
Chambre des métiers		100.00 €	-		0.00€
Sté Chasse		540.00 €	540.00€		540.00€
Pixel		200.00 €	200.00€		0.00€
Pétanque Gérausienne		600.00 €	600.00€	X	600.00€
Ligue contre le cancer 22		130.00 €	130.00€	X	130.00€
Fnaca		170.00 €	170.00€		170.00€
Entente du Brice		430.00 €	430.00€		430.00€
Club de l'amitié		275.00 €	275.00€		275.00€
Cercle culturel Rance-Linon	Préservation du patrimoine local	105.00 €	105.00€	X	105.00€
Au fil des Champs		170.00 €	170.00€		170.00€
APE		715.00 €	715.00€	X	715.00€
S Team		275.00 €	275.00€	X	275.00€
Classes		170.00 €	170.00€		170.00€
Les Fal'Amis		100.00 €	100.00€	X	200.00€
CFA Plérin		50.00 €	-		0.00€
Banque Alimentaire		100.00 €	100.00€	X	100.00€
Secours Catholique		100.00 €	100.00€	X	100.00€
AFM Téléthon (OSLPE)		100.00 €	100.00€	X	100.00€
Amical Laïque Evran		75.00 €	75.00€		0.00€
Un pas vers la forme					0.00€
CCAS		5 000.00 €	5 000.00 €		5 000.00€
Protection civile	Subvention Mayotte (déjà payée)				1 500.00€
Total		9 435.00 €	9 285.00 €		

CCAS en 657362

Autres subventions au 65748

Décision :

Frédéric PÉRON, Frédéric BEAUCHAMP, Christophe PACE et Caroline HAYCOX étant personnellement intéressés, ne prennent pas part au vote.

Avec 6 voix, l'assemblée délibérante valide les montants des subventions 2025.

b) Tarifs communaux : cantine

Rapporteur : Sandrine JUHEL

À la suite de la commission « Finances » réunie le 1^{er} juillet 2025 et après consultation avec Mme le maire de Plesder, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter ou non le tarif de la cantine pour la rentrée 2025-2026 :

Public concerné	Tarif actuel	Au 1 ^{er} sept. 2025
Enfant	3.10€	3.20€
Adulte	5.15€	5.25€

Décision :

Avec 9 voix pour et 1 abstention (Frédéric PÉRON), l'assemblée délibérante valide les tarifs de cantine à 3.20€ pour un enfant et 5.25€ pour un adulte à compter du 01/09/2025.

c) Tarifs communaux : garderie

Rapporteur : Sandrine JUHEL

À la suite de la commission « Finances » réunie le 1^{er} juillet 2025, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter ou non le tarif de la garderie pour la rentrée 2025-2026 :

Quotient familial	De 0 à 812	De 813 à 9999	
Tarif ½ journée 2024/2025	1.20€	1.35€	-
Tarif journée 2024/2025	1.85€	2.05€	-
Quotient familial	0 à 800	800 à 1500	+1500
Tarif ½ journée au 1^{er} septembre 2025	1.00€	1.40€	1.55€
Tarif journée au 1^{er} septembre 2025	1.50€	2.10€	2.50€
Tarif après 18h45 au 1^{er} septembre 2025	5€ le ¼ d'heure entamé par jour et par enfant		

Arrivée de Pascal L'HERMITTE à 20h02

Décision :

Avec 10 voix pour et 1 abstention (Pascal L'HERMITTE), l'assemblée délibérante valide les tarifs de garderie à compter du 1^{er} septembre 2025 comme suit :

Quotient familial	0 à 800	800 à 1500	+1500
Tarif ½ journée	1.00€	1.40€	1.55€
Tarif journée	1.50€	2.10€	2.50€
Tarif après 18h45	5€ le ¼ d'heure entamé par jour et par enfant		

d) Tarifs communaux : salle polyvalente et maison communale

Rapporteur : Sandrine JUHEL

À la suite de la commission « Finances » réunie le 1^{er} juillet 2025, Mme le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les tarifs pour les salles polyvalente et communale à compter au 1^{er} septembre 2025.

À la demande de la trésorerie, il est nécessaire de reprendre une délibération des tarifs de locations des salles communales en incluant les tarifs de vaisselle et accessoires abîmés ou manquants.

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide les tarifs suivants pour les locations des salles polyvalente et communale.

Salle communale Commune	Au 18 juillet 2025
1 jour sans cuisine	115.00€
1 jour avec cuisine	150.00€
Week-end sans cuisine	155.00€
Week-end avec cuisine	190.00€
Vaisselle	0.20€/pers
Vaisselle abîmée ou manquante	1.52€ par pièce
Accessoire abîmé ou manquant	Prix coûtant par pièce
Energie	0.45€/kwh
Vin d'honneur	65.00€
Caution salle	250.00€

Salle communale Hors Commune	Au 18 juillet 2025
1 jour sans cuisine	160.00€
1 jour avec cuisine	195.00€
Week-end sans cuisine	215.00€
Week-end avec cuisine	250.00€
Vaisselle	0.40€/pers
Vaisselle abîmée ou manquante	1.52€ par pièce
Accessoire abîmé ou manquant	Prix coûtant par pièce
Energie	0.45€/kwh
Vin d'honneur	70.00€
Caution salle	250.00€

Salle polyvalente Commune	Au 18 juillet 2025
1 jour sans cuisine	175.00€
1 jour avec cuisine	235.00€
Week-end sans cuisine	225.00€
Week-end avec cuisine	275.00€
Jour supp.	105.00€
Vaisselle	0.20€/pers
Vaisselle abîmée ou manquante	1.52€ par pièce
Accessoire abîmé ou manquant	Prix coûtant par pièce
Energie	0.45€/kwh
Sono + Vidéo	80.00€
Caution ménage	150.00€
Caution cuisine	150.00€
Caution salle	250.00€
Caution sono + vidéo	2 000.00€

Salle polyvalente Hors Commune	Au 18 juillet 2025
1 jour sans cuisine	275.00€
1 jour avec cuisine	360.00€
Week-end sans cuisine	340.00€
Week-end avec cuisine	420.00€
Jour supp.	110.00€
Vaisselle	0.40€/pers
Vaisselle abîmée ou manquante	1.52€ par pièce
Accessoire abîmé ou manquant	Prix coûtant par pièce
Energie	0.45€/kwh
Sono + vidéo	80.00€
Caution ménage	150.00€
Caution cuisine	150.00€
Caution salle	250.00€
Caution sono + video	2 000.00€

e) Cimetière : ossuaire

Rapporteur : Christophe PACE

Une enveloppe de 10 000.00€ a été votée en section d'investissement au BP 2025 pour la construction d'un ossuaire au cimetière communal.

Mme le Maire a sollicité la société LEJARD de Lanvallay pour établir des devis.

Il en résulte ce qui suit :

Modèle	TTC	Observations
4 m ³	3 075.00€	<i>Terrassement, mise en place de cases en béton préfabriqué, semelles de fondation (sous réserve de démolition du cabanon par la commune)</i>
5 m ³	3 610.00€	

Afin de procéder à sa construction, il convient de démolir l'abri situé sur le futur emplacement de l'ossuaire.

Mme le Maire a sollicité la société Attila, de Rennes, afin d'établir un devis de désamiantage du toit de cet abri.

Le montant du devis s'élève à 4 085.04€ TTC.

Les dépenses seront comptabilisées en investissement, OP253, article 2135.

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de l'ossuaire de 5m³ à 3 610.00€ TTC et autorise Mme le Maire à le signer.

La dépense sera comptabilisée en investissement, OP253, article 2135.

Concernant les travaux de désamiantage, l'assemblée délibérante souhaite obtenir d'autres devis.

Ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

f) École : tabourets de travail

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire a été sollicitée par les institutrices pour l'achat de 2 tabourets de travail chez Chaises Pro à Portugaleta (Espagne).

La dépense s'élève à 315.65€ TTC et sera comptabilisée en investissement, OP250, article 2184.

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la dépense de 315.65€ TTC pour l'achat de 2 tabourets de travail chez Chaises Pro qui sera comptabilisée en investissement, OP250, article 2184.

g) Travaux busage et cour de l'école

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal que des travaux de busage sont nécessaires dans certains villages (La Hérissonnais, La Basse Pesnais, au 10 Le Bourg et au 75 Béranger).

Des travaux de terrassement autour des arbres dans la cour de l'école sont également envisagés.

La société SNEF TP a établi un devis comme suit :

Travaux de busage	TTC	Observations
La Hérissonnais	1 002.28€	Fourniture et pose d'un PVC D100 raccordé sur buse existante, fourniture et pose d'un regard 30x30 + grille fonte, fourniture et pose d'une grille fonte 50x50 sur avaloir
La Basse Pesnais	1 727.40€	Fourniture et pose d'un PVC D100 + traversée de route, raccordement dans la grille existante, fourniture et pose d'un regard 30x30 sous gouttière, réfection en enrobé
10 Le Bourg	1 447.93€	Reprise gouttière de façade avec regard + changement de buse cassée sous voirie en ecopal D300
75 Béranger	1 555.13€	Pose de buse fourni par le client, terrassement, recherche de réseaux, mis à la côte d'une regard EP existant
TOTAL	5 732.74€	<i>En section d'investissement, OP245, article 2152</i>

Travaux cour école	TTC	Observations
Cour école	1 008.00€	Terrassement autour des arbres dans la cour de l'école, découpe et décroulage + évacuation des déchets en décharge
TOTAL	1 008.00€	<i>En section d'investissement, OP244, article 2181</i>

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide les travaux aux conditions et montants précités et autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant.

h) Services techniques : remplacement de l'escabeau

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal que l'escabeau des services techniques a fait partie du matériel dérobé à l'atelier communal.

Un nouvel escabeau a donc été commandé auprès de la société ALÉO de Trégueux pour la somme de 318.00€ TTC.

La dépense sera comptabilisée en investissement, OP257, article 21757.

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la dépense pour un nouvel escabeau de la société ALÉO, pour un montant de 318.00€ TTC en section d'investissement, OP257, article 21757.

i) Rénovation des menuiseries de l'église

Rapporteur : Sandrine JUHEL

- a) Mme le Maire informe le conseil municipal que dans la continuité des travaux de l'église, des travaux de rénovation des menuiseries existantes pourraient être entrepris.

Un devis a été demandé à la société M. B. Réalisation de Lanvallay, il se décompose comme suit :

- Rénovation des menuiseries intérieures : 1 249.98€ TTC
- Rénovation des menuiseries extérieures : 1 687.19€ TTC

La dépense sera comptabilisée en investissement, OP243, article 231.

- b) Mme le Maire informe également le conseil municipal que la société JOSSELIN a effectué un devis pour le remplacement de l'imposte au-dessus de la porte principale de l'église pour un montant de 2 970.00€ TTC.

Mme le Maire souhaite savoir si le conseil municipal valide ou non ce devis ou s'il souhaite faire appel à M.B Réalisation de Lanvallay.

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide les devis de la société M.B Réalisation de Lanvallay :

- 1 249.98€ TTC pour les menuiseries intérieures
- 1 687.19€ TTC pour les menuiseries extérieures

En section d'investissement, OP243, article 231 et autorise Mme le Maire à les signer.

Concernant le remplacement de l'imposte, l'assemblée délibérante souhaite demander un devis de rénovation à M.B Réalisation. Ce point sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

j) Subvention exceptionnelle : stérilisation des chats errants

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'un administré de la commune est hospitalisé depuis décembre 2024 et qu'il avait chez lui 40 chats errants.

Sa voisine a réussi à en placer 36 chez des particuliers et à solliciter la commune pour la stérilisation des 4 derniers chats.

L'association CHALONN prend en charge la stérilisation des 4 chats dont 2 mâles et les frais seront refacturés à la commune (environ 43€ pour un chat et entre 80€ et 100€ pour une chatte).

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le remboursement des frais de stérilisation des 4 chats (2 mâles et 2 femelles) à l'association CHALONN sur présentation de justificatifs.

➤ 3 : BÂTIMENTS COMMUNAUX

Arrivée de Anne THIBAUT à 20h39 (au moment du vote du point 3b avant le point 3a)

Départ de Cédric GORIN à 20h45 (avant le vote du point 3a)

a) Règlement du cimetière

Rapporteur : Christophe PACE

Mme le Maire présente aux membres du conseil municipal le règlement du cimetière modifié.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ou non ce nouveau règlement.

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le nouveau règlement du cimetière communal.

b) Tarif cimetière : concession, caverne et colombarium

Rapporteur : Christophe PACE

Mme le Maire informe le conseil municipal que le règlement intérieur ayant été modifié et approuvé par les membres du conseil municipal, il convient de revoir les tarifs des concessions, caverne et colombariums à compter du 01 août 2025.

Mme le Maire propose les tarifs suivants :

Concession	15 ans	30 ans	50 ans
Simple	150.00€	350.00€	500.00€
Double	215.00€	500.00€	715.00€
Caverne	100.00€	250.00€	400.00€
Colombarium	5 ans	10 ans	15 ans
	150.00€	300.00€	600.00€

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide les nouveaux tarifs « concession, caverne et colombarium » aux montants et conditions précités.

c) Bibliothèque : informatisation

Rapporteur : Frédéric BEAUCHAMP

Mme le Maire souhaite informatiser la bibliothèque pour lequel des investissements seront nécessaires :

- Un ordinateur dédié avec douchette
- Un accès internet et une adresse mail dédiée
- Des codes-barres pour l'identification des livres
- Un logiciel de référencement

Mme le Maire a fait appel à la Bibliothèque des Côtes-d'Armor afin d'avoir des informations sur les logiciels pouvant être installés à la bibliothèque :

- Le logiciel WATERBEAR (gratuit) + 50.00€ de maintenance annuelle avec un accompagnement par la BCA lors de sa prise en main
- Le logiciel COLIBRI : 1 186.30€ (dont 146.92€ de maintenance annuelle + 590.00€ pour une journée de formation à distance
- Le logiciel BGM ESSENTIEL : 480.00€/an + 600.00€ HT de formation + 480.00€ HT pour la migration des données et l'assistance configuration

Compte tenu du nombre d'adhérents et de prêts par semaine, le logiciel WATERBEAR conviendrait parfaitement aux besoins de notre bibliothèque.

De plus, tous ces logiciels sont compatibles avec le réseau LIRICI si nous souhaitons et pouvons l'intégrer.

d) Rénovation thermique Mairie/École : définition du programme et consultation du maître d'œuvre

Rapporteur : Christophe PACE

Mme le Maire informe le conseil municipal que dans la continuité du projet d'isolation mairie/école, l'ADAC22 a fourni un devis pour « la définition du programme et la consultation du maître d'œuvre ».

Le devis s'élève à 6 000.00€ TTC et la dépense sera comptabilisée en investissement, OP242, article 203.

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de l'ADAC22 d'un montant de 6 000.00€ TTC et autorise Mme le Maire à le signer.

La dépense sera comptabilisée en investissement, OP242, article 203.

➤ 4 : École

- Pas de dossier en cours

➤ 5 : Divers

a) Maisons Demeurance : contrat de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe le conseil municipal que ce point sera remis à l'ordre du jour du conseil du mois de septembre 2025, la société Maisons Demeurance n'a pas finalisé la convention de maîtrise d'œuvre.

➤ 6 : Intercommunalité : informations diverses

Rapporteur : Isabelle RICHEUX

Conseil communautaire du 15 juillet 2025 :

- Point sur l'avancée des travaux de la piscine de centralité et propositions pour le choix d'un nom
- Convention de transfert et de coopération pour l'organisation du transport scolaire
- Rapport prix et qualité service public de prévention et de gestion des déchets ménagers assimilés

➤ 7 : Questions diverses :

- DIA : E 1548 – La Ville Gromil – non bâti

- Études urbaines : 11/09/2025 à 14h30 Présentation du cahier des charges

- Cessions parcelles et chemins : plusieurs demandes d'acquisition de chemins, parcelles ont été faites auprès de la mairie. Mme le Maire souhaite tout d'abord se renseigner auprès du service du droit des sols du CDG22 afin de savoir quelles démarches sont à effectuer en fonction des différentes demandes.

• Remplacement du matériel des services techniques à la suite du cambriolage

Rapporteur : Sandrine JUHEL

Mme le Maire informe qu'à la suite du cambriolage à l'atelier des services techniques, il est nécessaire de remplacer le matériel volé.

Perceuse visseuse percussion GSB 18V, 2 chargeurs + 2 batteries 4ah Brushless	367.45€ TTC	POTDEVIN Samuel Matériel BOSCH
Scie sauteuse GST 18V-125S solo	272.95€ TTC	
Meuleuse GWS18V8 + 2 batteries 4ah	412.95€ TTC	
Ponceuse excentrique GEX18V-125	247.95€ TTC	
Visseuse GSB 12V 35hx chargeur + 2 batteries 3 AH	314.95€ TTC	
Marteau perforateur filaire GHB2-28 3,2 joules	314.95€ TTC	
Scie circulaire filaire GKS65GCE	318.45€ TTC	ESPACE EMERAUDE
Découpeuse STIHL TS 420	1 182.00€ TTC	
Souffleur BR800 C-E BOSCH	732.60€ TTC	
Débroussailleuse 545RXT HUSQVARNA	868.21€ TTC	JARDIMAN
Tronçonneuse 562XP MARK2 HUSQVARNA	991.50€ TTC	
Élagueuse sur batterie T542iXP SP21G + batterie BLI200X + chargeur batterie QC500 HUSQVARNA	645.24€ TTC + 463.61€ TTC + 143.64€ TTC soit 1 252.49€ TTC	JARDIMAN
Ou	Ou	Ou
Tronçonneuse MS194T/35 3/8P STIHL	390.00€ TTC	ESPACE EMERAUDE

Les dépenses seront comptabilisées en section d'investissement, OP257, article 21757.

Décision :

À l'unanimité, l'assemblée délibérante valide les différents achats (sauf pour l'élagueuse électrique au prix de 1 252.49€ TTC) auprès d'ESPACE EMERAUDE, POTDEVIN Samuel et JARDIMAN, et autorise Mme le Maire à signer les différents devis.

Les dépenses seront comptabilisées en section d'investissement, OP257, article 21757.

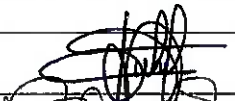
- PNR et Tour de France : Pascal L'HERMITTE indique au conseil municipal que la collectivité va recevoir l'aménité rurale du PNR à hauteur de 10€/hab soit 11 832.00€.

L'opération craquelins pendant le Tour de France a bien fonctionné. Pascal L'HERMITTE indique également que la haie de lauriers palme, au niveau de la chapelle, serait à enlever complètement, souches incluses, mais qu'elle se trouve sur le territoire de Lanvallay.

- Formation élus : Caroline HAYCOX informe le conseil municipal qu'il y a un problème d'inscription sur la plateforme pour la formation élus prévue le 18 octobre 2025. La date de cette formation sera sûrement décalée car il n'y a pas assez de participants (minimum de 6).
- Football : la fusion entre Calorguen et Les Champs-Géraux est actée.
- Tour de France : un pot de remerciement est programmé le 12 septembre 2025 à 19h00 à la salle polyvalente pour les bénévoles, les élus de Lanvallay et de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée close à 21h50

Le maire et la secrétaire de séance ont signé le présent registre.

JUHEL Sandrine	
RICHEUX Isabelle	